

Proposition du comité : mise en place d'une affiliation « jeune »

Contexte

Ce n'est un secret pour personne que notre fédération connaît un grand souci de renouvellement avec une pyramide des âges pour le moins inquiétante. Une solution est de trouver de nouveaux jeunes pour rejoindre nos rangs tant comme joueurs que comme contributeurs à la fédération et aux clubs. De plus, la disparition de la plupart des sections jeunes, suite à un arrêt de leurs principales contributrices après de nombreuses années prolifiques, mène à un constat implacable : il sera difficile de trouver de nouveaux jeunes, encore plus de les garder. En effet, même en recrutant de nouveaux jeunes, s'il n'y a plus qu'une section jeune dans le Val de Travers, comment faire pour les garder ? La différence d'âge, le manque de camarades de son âge, ainsi que la différence de niveau considérable rend peu probable la motivation d'un jeune à s'affilier directement à un club.

Une solution envisagée est alors d'organiser régulièrement des rassemblements pour tous les jeunes affiliés de Suisse Romande, afin de leur proposer des activités avec des jeunes de leur âge et de leur niveau. Quelques essais ont été réalisés l'an dernier et poussent à croire que c'est une solution potentiellement viable sur le long terme. Ceci nous pousse à vouloir formaliser cela en créant un nouvel organe appelé « Section Jeune Nationale ou SJN ». Cet organe regroupe automatiquement tous les jeunes jusqu'à 25 ans affiliés à la FSSc.

Enfin, et c'est l'objet principal de la proposition, pour pallier à la probable réticence des jeunes de s'affilier directement à un club, le comité propose de créer un nouveau type d'affiliation, appelé « affiliation jeune ».

Proposition

La proposition formelle ci-dessous résume les principes de l'affiliation jeune qui serait alors immédiatement mise en place après son éventuelle approbation par l'assemblée générale.

Tout individu rentrant dans les critères d'une catégorie jeune ou espoir (né en 1997 et après) pourra s'affilier directement à la FSSc sans passer immédiatement par un club et disposera des mêmes droits et devoirs que les affiliés « classiques ». Ils seront identifiés sous le code club « SJN ». Cette offre n'est valable que pour les individus qui n'ont jamais été affiliés à la FSSc ou à toute autre licence de la FISF. De plus, après une saison entière, un espoir ne pourra pas plus bénéficier de cette offre et devra passer par un club pour s'affilier à la FSSc.

En ce qui concerne les joueurs plus jeunes (18 ans et -), une obligation de s'affilier à un club semble trop contraignante. Cependant, les organisateurs des différentes activités de la SJN, œuvreront à motiver les nouveaux venus à se diriger vers les clubs dès qu'ils se sentent prêts.

Details

Les détails du fonctionnement de cette éventuelle affiliation jeune et de son application sont consignés dans le document « SJN_AffiliationJeune.pdf » disponible sur le site sous l'onglet « Jeunes – Section Jeune Nationale » sur le site de la FSSc.